

Bilan 2024 des missions de police sur la Réserve naturelle

Accueil → Actualités

→ Bilan 2024 des missions de police sur la Réserve naturelle

Publié le 14 mars 2025

#Protéger

Mise à jour le 25 mars 2025

Comme chaque année, sous l'autorité du procureur de la république du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc, les cogestionnaire de la réserve naturelle ont réuni les différents corps de police avec qui ils travaillent au quotidien (OFB, Polices municipales et nationale, gendarmeries, CACEM, douanes, brigade nautique – Lezardrieux, Délégation à la mer et au littoral – unités littorales des affaires maritimes) et partenaires (Département des Côtes-d'Armor, mairies, FDAAPPMA22) pour leur présenter le bilan des opérations de police menées sur son territoire en 2024.

Au bilan :

- Infractions constatées : 425
- On fait l'objet d'interventions : 223
- Tournées avec l'OFB : 6
- Tournée OFB/ULAM : 1
- Avertissements oraux : 76%
- Avertissements écrits : 6%
- Amendes : 18%

LES INFRACTIONS LES PLUS FRÉQUENTES :

- Les chiens non tenus en laisse
- La circulation en zone de protection renforcée (fond de l'anse d'Yffiniac et estuaire du Gouessant)
- La circulation de vélos sur les plages et dunes
- La circulation de véhicules (motocross, voitures) sur les plages
- La circulation de chiens dans les dunes (les chiens y sont interdits)
- La circulation en dehors des sentiers balisés dans les dunes

POURQUOI CES INTERDICTIONS ?

- Les chiens sont vus comme des prédateurs par la faune sauvage (oiseaux, phoques) et peuvent provoquer du dérangement (courir sur des groupes d'oiseaux) ce qui provoque une dépense d'énergie qui est nécessaire à leur survie.
- Les zones de protection renforcées permettent d'assurer la quiétude de la faune, notamment à marée haute. De plus, la ZPR de l'anse d'Yffiniac protège un milieu particulièrement sensible au piétinement : les prés salés.
- La circulation des différents véhicules peut également provoquer du dérangement.
- Les dunes sont par définition un milieu dit pauvre en nutriments, ce qui permet à une flore particulière de s'y épanouir. L'apport de matière organique par les déjections canine peut mettre en péril cette flore.
- La circulation en dehors des sentiers balisés dans les dunes provoque un piétinement qui abîme la végétation et peut provoquer de l'érosion. De plus, en période estivale, certaines espèces d'oiseaux se reproduisent dans ces zones de mise en défens. Le dérangement des parents peut provoquer un abandon du nid.

